

# L' **A**perçu des dossiers traités

Publié par le Bureau des communications de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB),  
L'Aperçu rend compte des décisions du Conseil des commissaires. Les éditions précédentes  
peuvent être consultées sur [www.csmb.qc.ca](http://www.csmb.qc.ca)

**VOLUME 14, NUMÉRO 6 – MARS 2011**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2011**

## **ENTENTE SUR LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE ET LA VALORISATION DE L'ÉDUCATION – AUTORISATION ET APPROBATION**

Le [Conseil des commissaires](#) a autorisé le directeur général à signer le projet d'*Entente spécifique 2010-2013 portant sur la persévérance scolaire et la valorisation de l'éducation dans la région de Montréal* et en a approuvé le financement. Les engagements financiers de la CSMB se chiffrent à 100 000 \$, une somme renouvelable pour trois ans. L'entente vise à mettre en commun des ressources financières pour développer des projets et activités favorisant la persévérance scolaire et la valorisation de l'éducation dans la région de Montréal. Des projets-pilotes, des opérations de conciliation études-travail et la création d'un mécanisme documentant la réalité montréalaise figurent parmi les initiatives envisagées. L'augmentation du taux d'obtention d'un premier diplôme qualifiant avant l'âge de 20 ans est le principal objectif visé par cette entente.

## **COLLÈGE SAINT-LOUIS ET NOUVELLE-QUERBES – DEMANDE D'APPROBATION POUR LE MAINTIEN DES PROJETS ÉDUCATIFS**

Le Conseil des commissaires a résolu de demander à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport le maintien de l'établissement de l'école primaire [Nouvelle-Querbes](#) (Outremont) et du [Collège Saint-Louis](#) (Lachine et LaSalle) aux fins de projets particuliers, pour une période de cinq ans débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2011. L'école Nouvelle-Querbes offre depuis plus de 30 ans un programme éducatif reposant sur la pédagogie alternative. Le Collège Saint-Louis propose quant à lui un programme d'éducation internationale depuis plus de 20 ans. En vertu de l'article 240 de la [Loi sur l'instruction publique](#), la commission scolaire doit obtenir l'approbation du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) pour maintenir le statut d'une école aux fins d'un projet éducatif particulier, et ce pour une période déterminée. La présente demande fait suite au processus de consultation dans le cadre duquel le Comité central de parents, les comités régionaux concernés (Nord et Sud) et le Syndicat des enseignants ont émis des avis favorables. L'approbation en vigueur pour les deux établissements prend fin avec l'année scolaire 2010-2011.

## **CÉGEPS ANDRÉ-LAURENDEAU ET DE SAINT-LAURENT – CANDIDATURES AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION**

Le Conseil des commissaires a proposé les candidatures de **Monique Vallée** (circonscription LaSalle – Nord) et d'**Abi Koné** (Saint-Laurent – Sud), pour siéger, respectivement, aux conseils d'administration des cégeps André-Laurendeau et de Saint-Laurent, à titre de représentantes des commissions scolaires.

=>



## CADRE DE RÉFÉRENCE SUR LA REDDITION DE COMPTES – MODIFICATION

Le Conseil des commissaires a modifié le cadre de référence sur la reddition de comptes de la CSMB. Les modifications font écho aux changements apportés à la *Loi sur l'instruction publique*, qui exige désormais de rendre compte de la réalisation des conventions de partenariat et des conventions de gestion et de réussite éducative. La convention de partenariat engage la CSMB au regard de cinq objectifs spécifiques définis par le MELS. Les conventions de gestion lient chacun des établissements à la CSMB, notamment au regard d'un objectif identifié. Le cadre de référence sur la reddition de comptes s'appuie sur la mission et les valeurs de la CSMB, plus particulièrement sur la valeur responsabilité, définie par la liberté d'action et la reddition de comptes.

\* \* \*

*Source : Bureau des communications  
Tél. : 514 855-4500, poste 4648*

*(JS-1720)*